

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019**  
**DELIBERATION N° 64**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

*Le Maire*

**Absente :**  
Mme JUZAN

**Secrétaire :**  
M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme Durruty,*

**OBJET : COMMERCE** - Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque - Portages fonciers « Centre-Ville – locaux commerciaux ».

Pour rappel,

- par délibérations de son conseil d'administration en date du 05 juillet 2017 et 15 décembre 2017, l'EPFL Pays basque acceptait les demandes d'intervention de la Ville portant sur la négociation, l'acquisition et le portage de locaux commerciaux situés sur les axes rue Maubec - place de la République - rue Sainte-Catherine, d'une part, ainsi que sur la rue Bourgneuf (en sus de l'îlot PNRQAD n°38), d'autre part. Ces sollicitations visaient la mise en œuvre du schéma directeur de développement commercial et artisanal du centre-ville de Bayonne approuvé le 21 juillet 2016,

- par délibérations en date du 14 décembre 2017, 13 décembre 2018 et 06 juin 2019, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les conventions de portage relatives aux acquisitions réalisées par l'EPFL Pays basque, respectivement au 19 rue Bourgneuf, 34 place de la République et 5 rue Sainte Catherine. Il est ici précisé que trois acquisitions supplémentaires de locaux commerciaux sont intervenues au 42 rue Bourgneuf, 3 rue Sainte-Catherine et 34 place de la République (2<sup>ème</sup> local sur les 3 que comportent l'immeuble), dont les conventions de portage n'ont pas été établies compte tenu des dates de signatures des actes.

Désormais, pour se conformer aux dispositions du nouveau règlement d'intervention de l'EPFL Pays basque validées par son conseil d'administration en date du 08 février 2019 qui entraînent notamment des changements dans les modalités de portage et de facturation aux collectivités, il convient :

- d'annuler les conventions de portage « 19 rue Bourgneuf », « Secteur Maubec Citadelle - 34 Place de la République », « Secteur Maubec Citadelle - 5 rue Sainte-Catherine » ;
- de remplacer ces conventions de portage par la convention thématique dite « Centre-Ville – locaux commerciaux » ;
- d'inclure dans la convention thématique dite « Centre-Ville – locaux commerciaux » les acquisitions supplémentaires de locaux commerciaux sis 42 rue Bourgneuf, 3 rue Sainte-Catherine et 34 place de la République (2<sup>ème</sup> local) n'ayant pas à ce jour fait l'objet de convention de portage.

En synthèse, la convention thématique « Centre-Ville – locaux commerciaux » précise :

- que la facturation des annuités est adressée non plus aux dates anniversaires des acquisitions mais dans le courant des mois d'avril ou mai,
- que les biens acquis sont portés à l'échelle de chacun des 4 secteurs d'intervention durant la durée conventionnée : huit ans pour le secteur « 3 et 5 rue Sainte-Catherine », huit ans pour le secteur « 34 Place de la République », quatre ans pour le secteur « 19 rue Bourgneuf » et quatre ans pour le secteur « 42 rue Bourgneuf»,
- que des frais de portage (1 % HT) sont annuellement appliqués sur le capital porté restant dû.

Pour information, le montant du capital stocké des trois acquisitions ayant fait l'objet de conventions de portage était de 239 288,76 €. Compte tenu de l'intégration dans la convention thématique « Centre-Ville – locaux commerciaux » des trois acquisitions supplémentaires mentionnées précédemment, le capital stocké total s'élèvera à 915 413,27 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- de valider le remplacement des conventions de portage « 19 rue Bourgneuf », « Secteur Maubec Citadelle - 34 Place de la République », « Secteur Maubec Citadelle - 5 rue Sainte Catherine » par la convention thématique dénommée « Centre-Ville – locaux commerciaux » ci-annexée,

- de valider la modalité de portage de huit ans par annuités proposée par l'EPFL Pays Basque à l'échelle du secteur d'intervention « 3 et 5 rue Sainte Catherine », de huit ans à l'échelle du secteur d'intervention « 34 Place de la République », de quatre ans à l'échelle du secteur d'intervention « 19 rue Bourgneuf » et de quatre ans à l'échelle du secteur d'intervention « 42 rue Bourgneuf »,
- d'approuver les termes de la convention thématique « Centre-Ville – locaux commerciaux » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays basque et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

*Ont signé au registre les membres présents.*

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne